

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CREAZIONE DI LINEE DI TRASPORTI SCULARI
CREATION DE CIRCUITS DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse la création de trois nouvelles lignes de transports scolaires en direction des établissements scolaires des communes de Sartè, Bunifaziu et A Sarra di Farru.

Dès la rentrée scolaire 2019-2020, de nombreuses adaptations d'effectifs ont été effectuées et ont pu être réalisées, notamment en Pumonte, par l'application de modifications aux marchés à bons de commandes.

Cependant, certaines modifications entraînent la nécessité, par application du Règlement territorial des transports scolaires et des modifications qui lui ont été apportées, de créer ou dédoubler des circuits.

1. « GRANACCIA / PONT DE CORTINA / CRUCCIA / CIRELLO / EP SARTE » : DESSERT DE LA MICROREGION DU SARTENAIS

M. le Maire de Granaccia a fait part de son souhait de création d'une ligne de transport scolaire qui desservirait l'école primaire de Sartè à partir de la commune de Granaccia pour une distance de 9 km aller et un effectif potentiel de 6 élèves (dont les noms et lieux de prise en charge ont été communiqués).

La nouvelle ligne respecterait donc les contraintes issues du nouveau Règlement Territorial des Transports Scolaires à savoir que « l'effectif minimal pour la mise en place d'un nouveau circuit de transport scolaire est de 5 enfants minimum sur la totalité du circuit pour un parcours simple d'au moins 3 kms du point de départ du circuit jusqu'à l'établissement scolaire desservi. L'effectif minimal au point de départ sera de 2 élèves. »

Considérant que d'après les éléments indiqués par le maire de la commune de Granaccia et confirmés par les services les critères sont remplis au niveau de l'effectif potentiel et du kilométrage, il est donc proposé la création d'une nouvelle ligne de transport scolaire dédié au transport d'élèves de primaire.

Le nouveau circuit serait le suivant : « GRANACCIA / PONT DE CORTINA / CRUCCIA / CIRELLO / EP SARTE ».

Ce circuit s'effectuera en enchaînement avec le circuit PC 309 du lot TSA 056 existant « CARBINI / ORONE / BISE / GRANACIA / SARTE ». Ce dernier est réalisé avec un véhicule de 2^{ème} tranche (10 à 22 places).

Le coût journalier de la prestation des deux circuits en enchaînement sera réévalué à environ 409,94 € TTC/jour soit un montant pour une année scolaire de 175 jours, de

71 739,50 € TTC. Ont été retenus pour le calcul, le nombre de kilomètres charge parcourus et un nombre prévisionnel de kilomètres haut le pied. Sa mise en service sera soumise à la passation d'un bon de commande modificatif à l'attributaire du marché TSA 056 et pourra donc s'effectuer à la date d'émission de celui-ci.

Les crédits disponibles sur le programme N1162C (Transports scolaires) permettront la mise en œuvre de ce transport pour toute l'année scolaire 2019-2020.

2 « PRATAVONA / EP A SARRA DI FARRU » DESSERTE DE LA MICROREGION DU VALINCU

M. le Maire d'A Sarra di Farru a fait part de son souhait de création d'une ligne de transport scolaire qui desservirait les établissements scolaires de la commune d'A Sarra di Farru à partir de la commune de Cugnoculu è Muntichji, plus précisément du hameau de PrataVona pour une distance de 11 km aller et un effectif potentiel de 8 élèves (dont les noms et lieux de prise en charge ont été communiqués).

Considérant que d'après les éléments indiqués par le maire de la commune d'A Sarra di Farru et confirmés par les services, les critères sont remplis au niveau de l'effectif potentiel et du kilométrage, il est donc proposé la création d'une nouvelle ligne de transport scolaire dédié au transport d'élèves de primaire.

Le nouveau circuit serait donc le suivant : « PRATAVONA / EP A SARRA DI FARRU ».

La mise en œuvre d'un véhicule d'une capacité appartenant à la 1^{ère} tranche de capacité (9 places et moins) sera nécessaire. Le coût journalier de la prestation mise en œuvre a été évalué à environ 65,22 € TTC/jour soit un montant pour une année scolaire de 140 jours, de 9 130,80 € TTC. Ont été retenus pour le calcul, le nombre de kilomètres charge parcourus et un nombre prévisionnel de kilomètres haut le pied. Sa mise en service sera soumise à la passation d'un bon de commande à l'attributaire du marché TSA 081 et pourra donc s'effectuer à la date d'émission de celui-ci.

Les crédits disponibles sur le programme N1162C (Transports scolaires) permettront la mise en œuvre de ce transport pour toute l'année scolaire 2019-2020.

3 « PADORELLA / BUNIFAZIU » DESSERTE DE LA MICROREGION DE L'EXTREME-SUD

Le transporteur SARL TRANSPORTS TOURISTIQUES BONIFACIENS nous a informé d'un sureffectif sur la ligne PC 249 « PADORELLA / BUNIFAZIU » (de 18 élèves pour un car de 16 places).

Un car d'une plus grande capacité ne pouvant circuler sur ce circuit, il convient donc de doubler le circuit existant, avec le même véhicule le transporteur desservira le collège puis l'école primaire de Bunifaziu.

La ligne desservira les établissements scolaires de la commune de Bunifaziu à partir du lieu-dit Padorella pour une distance de 14 km aller et un effectif potentiel de 9 élèves (dont les noms et lieux de prise en charge ont été communiqués).

Considérant que d'après les éléments indiqués par le transporteur et confirmées par les services les critères sont remplis au niveau de l'effectif potentiel et du kilométrage, il est donc proposé la création d'une nouvelle ligne de transport scolaire dédié au transport d'élèves de primaire.

Le nouveau circuit serait donc le suivant : « PADORELLA / BUNIFAZIU »

Ce circuit s'effectuera en enchainement avec le circuit PC 249 TSA 028 existant « PADORELLA / BUNIFAZIU ». Ce dernier est réalisé avec un véhicule de 2^{ème} tranche (10 à 22 places).

Le coût journalier de la prestation des deux circuits a été évalué à environ 264,23 € TTC/jour soit un montant pour une année scolaire de 175 jours, de 46 240,25 € TTC. Ont été retenus pour le calcul, le nombre de kilomètres charge parcourus et un nombre prévisionnel de kilomètres haut le pied. Sa mise en service sera soumise à la passation d'un bon de commande à l'attributaire du marché TSA 028 et pourra donc s'effectuer à la date d'émission de celui-ci.

Les crédits disponibles sur le programme N1162C (Transports scolaires) permettront la mise en œuvre de ce transport pour toute l'année scolaire 2019-2020.

Par conséquent, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- **De valider la création de trois nouvelles lignes scolaires pour desservir les écoles primaires de Sartè, A Sarra di Farru et Bunifaziu à partir des microrégions du Sartenais, du Valincu ainsi que de l'Extrême-Sud, et de les intégrer au plan des transports scolaires sous les numéros respectifs PM368 ; PM369 ; PM370.**
- **D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager toutes les dépenses de fonctionnement et à signer l'ensemble des actes afférents.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.